

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-01

Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 janvier 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq le vingt janvier à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 16 janvier 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Franck BOUVARD.

Excusés : Mme Sandra RUCH (ayant donné pouvoir à Laurie PASCAL), M. Bruno BOURY

Secrétaire de séance : M. Franck BOUVARD

BUDGET GENERAL 2024 - DELIBERATION MODIFICATIVE N°3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le budget général 2024 de la commune de Malafretaz ;

Monsieur le Maire précise qu'il convient de modifier le budget concernant la masse salariale du personnel de Grand Bourg Agglomération.

Il propose au conseil municipal d'autoriser le virement de crédits suivants :

Article 615231 – Entretien et réparation sur voiries	- 1 000€
Article 6216 – Personnel affecté par le GFP de rattachement	+ 1 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise la délibération modificative N°3 du Budget Général 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Franck BOUVARD

Le Maire,
Gary Leroux

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 21/01/25

Publiée le 21/01/25

Le Maire,

G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102289-20250120-2025012001-BF
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de réception préfecture : 21/01/2025
(AIN)